



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal Du 16 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est
réuni, dans la salle Simon Arnould, sous la présidence de
Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 10 février 2023
Présents : 20
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint
Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Ngoc Loi TRAN, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BÉDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Dominique FRANÇOISE

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Jean-Marc SIOZAC a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 2023-10 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 27 juin 2014 et du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230216-2023-10-DE
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

27/12/2022	D2022-28	Achat concession n° 1096 (LIEBENGUETH) – 250€ (plan n° 1415)
09/01/2023	D2023-01	Contrat de maintenance pour le progiciel MUNICIPAL PM Gen 5 avec la sté LOGITUD Solutions, pour un montant de 439.10 € HT annuel
09/01/2023	D2023-02	Contrat concernant l'organisation d'une classe de découverte pour l'école élémentaire les Cornouillers du 17 au 21/04/23 avec ATOUT GROUPES pour 22 960, 00 €
12/01/2023	D2023-03	Contrat de prestation de service avec M. FAGOT pour animation BD à l'école Les Cornouillers pour 2022-2023 pour un montant total de 650 TTC comprenant 10h d'atelier à 60,00 € l'heure et des frais de déplacement à 50,00 €.
26/01/2023	D2023-04	Contrat de prestations de service : accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé avec l'entreprise LA VOIE DU JARDINIER pour 3 260€ pour un an.
26/01/2023	D2023-05	Signature du marché de travaux du lot 12 - élévateur relatif à l'extension et réaménagement du groupe scolaire « les cornouillers » avec la société ERMHES pour un montant de 17847,96 € HT – 18829,60 € TTC
06/02/2023	D2023-06	Achat de case colombarium n°C18 (BERTHELET) – 350€ (case 18)
06/02/2023	D2023-07	Achat concession n° 702 (AUDIBERT) – 250 € (plan n°1185 Sud)

Concernant ces décisions, des documents complémentaires sont à la disposition des conseillers municipaux à la Direction générale.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 16 février 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20230216-2023-10-DE
Date de télétransmission : 20/02/2023
Date de réception préfecture : 20/02/2023